

Lettre aux membres du Conseil scientifique de l'INRAP

18 octobre 2010

Le « contrat d'activité » a été mis en œuvre à l'INRAP depuis le début de l'année 2010 à titre expérimental. Les agents ont pu observer les modalités de ce nouveau contrat, cerner les mécanismes de sa mise en pratique, et en constater certains dysfonctionnements. Le CDA a eu un impact important dans différents secteurs d'activité à l'INRAP, remaniant des processus et habitudes de travail et changeant les conditions de vie professionnelle des salariés.

Dans plusieurs inter-régions, les agents ont exprimé leur inquiétude en rendant compte des problèmes causés par le CDA au fonctionnement de l'institut, dans un document de synthèse qu'ils ont remis au Directeur Général et au Président de l'INRAP, ainsi qu'au Directeur Général des Patrimoines et au Sous-directeur de l'archéologie, en leur demandant un moratoire et la suspension du CDA.

La hiérarchie, refusant le moratoire, a proposé la nomination d'une personnalité indépendante et ayant une bonne connaissance du terrain pour établir un premier bilan de l'application du CDA à l'INRAP au 30 novembre 2010.

Nous souhaitons vous sensibiliser à ce sujet et vous expliquer les implications de ce contrat dans l'activité archéologique quotidienne de l'INRAP. Vous trouverez ci-joint le retour d'expérience rendant compte de la réalité de la mise en place du CDA que nous avons remis à la direction de l'INRAP, ainsi que nos revendications. Votre prise de conscience est d'autant plus urgente que l'extension du CDA à l'ensemble de la fonction publique a déjà été décidée pour le 1^{er} janvier 2011, avant même le premier bilan prévu pour la fin de la première année d'expérimentation.

Outre les difficultés individuelles qu'il implique pour les agents, ce nouveau contrat met en péril la cohésion des activités archéologiques et leur pertinence scientifique. Nous vous invitons à porter ce sujet au débat du prochain conseil scientifique. De nombreux agents sont mobilisés pour exiger un moratoire sur le CDA ; un avis négatif du Conseil scientifique sur le CDA serait un symbole fort pour appuyer notre démarche.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter sur cda.inrap@gmail.fr.

Les agents mobilisés contre le CDA.